

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de membres
En exercice : 23
Présents : 17
Votants : 22

**Objet : fixation du tarif de vente des chemins ruraux
N°20230220_09**

L'an deux mil vingt-trois, le 20 février à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de M. Jean-Louis HORMIERE, Maire.

Présents : Jean-Louis HORMIERE, Géraldine ROUANET-ASTRUC, Pascale JEANTET, Daniel DUPONT, Jacques MAURY, Nadine PICOULEAU, Régis FRANC, Jérôme DELPY, Stéphanie DELLIER-HAMELAT, Alexandra PAGES, Océane ZERDAB, Geneviève ESCOUTE, Dominique LE ROY, Catherine CAMOU, Cécile SAUDEZ, Nicolas ANIORT, Josiane CARRIERES,

Etaient représentés dans le cadre d'une procuration : Géraldine RIVALS-MAURY, Didier CATALA, Jérôme TRONQUET, Jean-Christophe BERRO, Christèle GRAULLE,

Etaient excusés : Jean-Yves PAGES

Etaient absents :

Secrétaire de séance : Pascale JEANTET

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le code rural et la pêche maritime,

Vu l'avis des domaines en date du 03 novembre 2022 proposant un prix de vente à 0,78€/m².

La commission finance de décembre 2022 a proposé une actualisation des tarifs de vente des chemins ruraux, par les domaines. Les domaines, interrogés, ont confirmé un prix de vente de 0,78€/m².

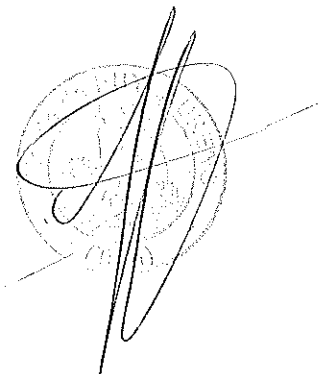
Dès lors, il appartient à la commune de déterminer un prix de vente dans la limite +/- 10% par rapport à la proposition des domaines.

La commission finances du 13 février 2022 propose au conseil municipal de valider la proposition de tarification de 0,70€/m².

Après avoir délibéré le Conseil Municipal décide :

- D'adopter la tarification du prix de vente au m² des chemins ruraux.
- De donner pouvoir à M. le Maire concernant la signature de tout acte en lien avec la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessous.



Affiché le 21 février 2023

Certifié conforme, le 21 février 2023
Le Maire,
Jean-Louis HORMIERE